

Nous nous rendons compte qu'ils font alors preuve de plus de souplesse avec les enfants, avec les programmes et avec les techniques de modelage des comportements. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:52)

Elle fait également remarquer que ce sont les éducateurs titulaires d'un diplôme de deux ans ou de diplômes supérieurs qui sont davantage portés à poursuivre leur profession.

Ce qui entraîne la nécessité d'une formation est tout aussi important. En tout premier lieu, cela doit se traduire par des salaires plus élevés. Les témoins soulignent que les salaires sont peu élevés par rapport à la plupart des autres professions et que beaucoup d'éducateurs ne s'intéressent donc plus à leur domaine. Par ailleurs, les salaires sont uniformes et aucun incitatif pécuniaire ne les encourage à suivre d'autres cours de formation.

Un autre petit exemple, mais assez important, au sujet du personnel engagé pour ces programmes; nous essayons d'exiger du personnel qualifié dans notre province, car c'est ce que stipule les règlements, même s'ils ne sont pas très bien contrôlés. La formation de base représente environ 18 mois d'éducation postsecondaire. Pour travailler dans des garderies pour bébés ou nourrissons, il faut une année de cours supplémentaire. Si une personne ainsi qualifiée va travailler dans un programme pour nourrissons, elle peut être sûre de gagner moins que ceux qui ont une formation moins grande. Le rapport enfant/éducateur est établi comme suit: pour les enfants de moins de trois ans, un éducateur pour quatre enfants; pour les enfants de trois à cinq ans, un éducateur pour huit enfants. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres fonds que ce que payent les parents, même si on leur demandait de payer le double pour des enfants de moins de trois ans, il serait encore impossible de payer plus cher les éducateurs mieux qualifiés.

Nous essayons d'engager du personnel dans cette catégorie à l'heure actuelle et nous ne pouvons pas trouver de personnes qualifiées alors que nous sommes l'une des meilleures garderies de la province. Personne n'est encouragé à se lancer dans ce domaine. (*Délibérations*, 21 avril 1988, 3:13-14)

\*\*\*

Pour ce qui est de la qualité, le facteur principal semble être les salaires, étant donné que les règlements de la Nouvelle-Écosse garantissent une certaine protection en matière de qualité. Mais, le gouvernement de Nouvelle-Écosse et les services de garderie se sont entendus sur cette question qui, pour le moment, porte principalement sur les salaires des éducateurs. Les parents qui se sont inscrits sur les listes d'attente sont plus intéressés par les places. Comme l'a écrit un documentaliste, les parents veulent des places en garderie. Cependant, on ne peut ignorer la question des salaires que la stratégie (fédérale) passe sous silence. (*Délibérations*, 5 avril 1988, 1:21)